

Phantom Multi Cooling Concentrate 90.210

Date de révision: 01.01.2023

Code du produit: 160

Page 1 de 15

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Phantom Multi Cooling Concentrate 90.210

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Fluide d'usinage miscible à l'eau

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Van Ommen BV
Rue: Voorste Kerkweg 4
Lieu: NL-7361 ET Beekbergen
Téléphone: 0031 (0)55 5067600
Télécopieur: 0031 (0)55 5067601

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Numéro d'appel d'urgence (24h) + 33 1 72 11 00 03 (en, fr)**Information supplémentaire**

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

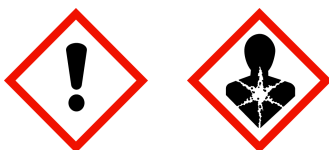
Skin Irrit. 2; H315
Eye Irrit. 2; H319
Repr. 1B; H360FD
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette
acide borique

Mention Danger
d'avertissement:

Pictogrammes:**Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Phantom Multi Cooling Concentrate 90.210

Date de révision: 01.01.2023

Code du produit: 160

Page 2 de 15

P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P321	Traitement spécifique (voir Informations sur cette étiquette).
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208	Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one;1,2-benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique. Contient 5 - < 10 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue. Réservé aux utilisateurs professionnels.
--------	---

2.3. Autres dangers

Éviter le rejet dans l'environnement.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
105-59-9	2,2'-(méthylimino)diéthanol; N-méthyl-diéthanolamine			5 - < 10 %
	203-312-7			
	Eye Irrit. 2; H319			
10043-35-3	acide borique			2,5 - < 5 %
	233-139-2		01-2119486683-25	
	Repr. 1B; H360FD			
68608-26-4	Sulfonic acids, petroleum, sodium salts			2,5 - < 5 %
	271-781-5		01-2119527859-22	
	Eye Irrit. 2; H319			
141-43-5	2-aminoéthanol; éthanolamine			1 - < 2,5 %
	205-483-3	603-030-00-8	01-2119486455-28	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B; H332 H312 H302 H314			
173832-45-6	Fatty acids, C18-unsatd., trimers, mixed esters with 2-ethyl-1-hexanol and polyethylene glycol mono-Me ether			1 - < 2,5 %
	682-908-2			
	Aquatic Chronic 3; H412			
3811-73-2	1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium			0,1 - < 1 %
	223-296-5		01-2119493385-28	
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H311 H332 H302 H315 H319 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Phantom Multi Cooling Concentrate 90.210

Date de révision: 01.01.2023

Code du produit: 160

Page 3 de 15

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
105-59-9	203-312-7	2,2'-(méthylimino)diéthanol; N-méthyl-diéthanolamine	5 - < 10 %
		par voie orale: DL50 = > 4000 mg/kg	
10043-35-3	233-139-2	acide borique	2,5 - < 5 %
		Repr. 1B; H360FD: >= 0,3 - 100	
68608-26-4	271-781-5	Sulfonic acids, petroleum, sodium salts	2,5 - < 5 %
		dermique: DL50 = > 5001 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5001 mg/kg	
141-43-5	205-483-3	2-aminoéthanol; éthanolamine	1 - < 2,5 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 2504 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1098 mg/kg STOT SE 3; H335: >= 5 - 100	
3811-73-2	223-296-5	1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium	0,1 - < 1 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: CL50 = 1,25 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 1800-1900 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1208 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=100 Aquatic Chronic 1; H410: M=10	

Information supplémentaire

Concentration d'acide borique < 5%

L'huile minérale hautement raffinée contient moins de 3 % m/m d'extrait de DMSO, conformément à la norme IP346.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

En cas de malaises persistants, consulter un médecin. Ne rien faire ingurgiter en cas de perte de conscience ou de convulsions.

Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. Appeler un médecin en cas de malaise.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO₂).

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Phantom Multi Cooling Concentrate 90.210

Date de révision: 01.01.2023

Code du produit: 160

Page 4 de 15

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Oxydes nitriques (NOx).

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone (CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Combinaison complète de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.

Pour les non-secouristes

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Pour les secouristes

Baliser les zones de danger et les signaler par des panneaux d'avertissement et de sécurité adéquats. Diriger les personnes concernées hors de la zone de danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement. Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Section 7: Manipulation et stockage

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

Température de stockage conseillée : 5-40 °C

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Phantom Multi Cooling Concentrate 90.210

Date de révision: 01.01.2023

Code du produit: 160

Page 5 de 15

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Durée de stockage maximale : 1 année

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Substances pour travailler le métal

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
108-31-6	Anhydride maléique	-	1		VLE (15 min)	
141-43-5	Ethanolamine	1	2,5		VME (8 h)	
		3	7,6		VLE (15 min)	

Phantom Multi Cooling Concentrate 90.210

Date de révision: 01.01.2023

Code du produit: 160

Page 6 de 15

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
105-59-9	2,2'-(méthylimino)diéthanol; N-méthyl-diéthanolamine			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	7,9 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	5,6 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	local	0,05 mg/cm²
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,4 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,67 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	local	0,03 mg/cm²
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,13 mg/kg p.c./jour
68608-26-4	Sulfonic acids, petroleum, sodium salts			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,66 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	3,33 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,33 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	1667 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,833 mg/kg p.c./jour
141-43-5	2-aminoéthanol; éthanolamine			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	0,51 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	3 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,18 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	0,28 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	1,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	1,5 mg/kg p.c./jour
108-31-6	anhydride maléique			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,081 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	0,2 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	0,081 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	0,2 mg/m³



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Phantom Multi Cooling Concentrate 90.210

Date de révision: 01.01.2023

Code du produit: 160

Page 7 de 15

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
105-59-9	2,2'-(méthylimino)diéthanol; N-méthyl-diéthanolamine	
Eau douce		0,1 mg/l
Eau de mer		0,004 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,78 mg/kg
Sédiment marin		0,035 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0,097 mg/kg
68608-26-4	Sulfonic acids, petroleum, sodium salts	
Eau douce		1 mg/l
Eau de mer		1 mg/l
Sédiment d'eau douce		723500000 mg/kg
Sédiment marin		723500000 mg/kg
Intoxication secondaire		16667 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		868700000 mg/kg
141-43-5	2-aminoéthanol; éthanolamine	
Eau douce		0,07 mg/l
Eau de mer		0,007 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,375 mg/kg
Sédiment marin		0,036 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		1,29 mg/kg
108-31-6	anhydride maléique	
Eau douce		0,038 mg/l
Eau de mer		0,004 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,296 mg/kg
Sédiment marin		0,0296 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		44,6 mg/l
Sol		0,037 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition



Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

EN 166

Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Phantom Multi Cooling Concentrate 90.210

Date de révision: 01.01.2023

Code du produit: 160

Page 8 de 15

Protection de la peau

Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques. Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.

Établir un plan de protection de la peau.

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Protection contre les risques thermiques

Eloigner toute source d'ignition.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	couleur d'ambre
Odeur:	caractéristique

Testé selon la méthode

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	165 °C DIN 51755
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
pH-Valeur (à 20 °C):	9,5 DIN 51369
Viscosité cinématique: (à 20 °C)	50-80 mm²/s ASTM D 7042
Pression de vapeur:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	1,01 g/cm³ EN ISO 12185

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

Point d'écoulement: non déterminé

Viscosité dynamique: non déterminé

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Eviter ce qui suit : Agents oxydants, fortes. Acide.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux: aucune



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Phantom Multi Cooling Concentrate 90.210

Date de révision: 01.01.2023

Code du produit: 160

Page 9 de 15

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) 53440 mg/kg; ATE (cutanée) 45430 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 535,4 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 73,01 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
105-59-9	2,2'-(méthylimino)diéthanol; N-méthyl-diéthanolamine				
	orale	DL50 > 4000 mg/kg	Rat		OECD 401
68608-26-4	Sulfonic acids, petroleum, sodium salts				
	orale	DL50 > 5001 mg/kg	Rat	Echa	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 5001 mg/kg	Rat	Echa	OECD Guideline 402
141-43-5	2-aminoéthanol; éthanolamine				
	orale	DL50 1098 mg/kg	Rat		OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 2504 mg/kg	Rabbit	IUCLID	OECD Guideline 402
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
3811-73-2	1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium				
	orale	DL50 1208 mg/kg	Rat	ECHA	
	cutanée	DL50 1800-1900 mg/kg	Lapin	ECHA	
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 1,25 mg/l			

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. (acide borique)

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Phantom Multi Cooling Concentrate 90.210

Date de révision: 01.01.2023

Code du produit: 160

Page 10 de 15

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de risques spéciaux à signaler. Expériences tirées de la pratique.

L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
105-59-9	2,2'-(méthylimino)diéthanol; N-méthyl-diéthanolamine					
	Toxicité aquatique	Données manquantes				
68608-26-4	Sulfonic acids, petroleum, sodium salts					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 10000 mg/l	96 h	marine species		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 1000 mg/l	72 h	freshwater algae		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 1000 mg/l	48 h	Daphnia magna		
141-43-5	2-aminoéthanol; éthanolamine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 150 mg/l	96 h	Onchorhynchus mykiss	Echa	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 2,8 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella	Echa	OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 27,04 mg/l	48 h	Daphnia magna	Echa	OECD 202
3811-73-2	1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 0,0066 mg/l	96 h	Onchorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0,46 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,022 mg/l	48 h	Daphnia magna		
	Toxicité pour les algues	NOEC 0,08 mg/l	3 d	Pseudokirchneriella subcapitata		OECD 201

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Phantom Multi Cooling Concentrate 90.210

Date de révision: 01.01.2023

Code du produit: 160

Page 11 de 15

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
105-59-9	2,2'-(méthylimino)diéthanol; N-méthyl-diéthanolamine			
	OECD guideline 301 A	96%	18	
	readily biodegradable			
	OECD 302B	95%	14	
	inherently biodegradable			
	OECD 306	15%	63	
	not readily biodegradable			
3811-73-2	1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium			
	OECD 301 B CO2-Evolution	> 70 %	28	
	Biodégradable.			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
105-59-9	2,2'-(méthylimino)diéthanol; N-méthyl-diéthanolamine	-1,16
68608-26-4	Sulfonic acids, petroleum, sodium salts	22,12
141-43-5	2-aminoéthanol; éthanolamine	-1,91 (25°C)
3811-73-2	1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium	-2,38

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
3811-73-2	1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium	< - 1,09		

12.4. Mobilité dans le sol

dans l'état fourni: liquide

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Code d'élimination des déchets - Produit**

120109 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques; émulsions et solutions d'usinage sans halogènes; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

Phantom Multi Cooling Concentrate 90.210

Date de révision: 01.01.2023

Code du produit: 160

Page 12 de 15

120109 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques; émulsions et solutions d'usinage sans halogènes; déchet dangereux

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4. Groupe d'emballage:

-

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4. Groupe d'emballage:

-

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Protection individuelle: voir rubrique 8

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Phantom Multi Cooling Concentrate 90.210

Date de révision: 01.01.2023

Code du produit: 160

Page 13 de 15

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 30, Inscription 75

2010/75/UE (COV): < 1,0 %

2004/42/CE (COV): < 1,0 %

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions portant sur l'emploi des femmes en âge de procréation.

Classe risque aquatique (D):

2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,8,9,11,15.

AICS (Australien), DSL (Kanada), IECSC (China), REACH (Europäische Union), ENCS (Japan), ISHL (Japan), KECI (Korea), NZIoC (Neuseeland), PICCS (Philippinen), TSCA (USA)

Phantom Multi Cooling Concentrate 90.210

Date de révision: 01.01.2023

Code du produit: 160

Page 14 de 15

Abréviations et acronymes

Repr. - Reproduktionstoxizität
Asp. Tox. - Aspirationstoxizität
Acute Tox. - Akute Toxizität
Aquatic Acute - Akute aquatische Toxizität
Aquatic Chronic - Chronische aquatische Toxizität
Eye Dam. - Augenschaden/-reizung
Eye Irrit. - Augenreizung
Skin Corr. - Ätzwirkung auf die Haut
Skin Irrit. - Hautreizung
Skin Sens. - Hautallergen
Resp. Sens. - Inhalationsallergen
STOT SE - Spezifische Zielorgan-Toxizität - einmalige Exposition
STOT RE - Spezifische Zielorgan-Toxizität - wiederholte Exposition
VOC - Flüchtige organische Verbindungen
CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
VOC: Volatile Organic Compounds
SVHC: Substance of Very High Concern
Abkürzungen und Akronyme siehe Verzeichnis unter <http://abk.esdscom.eu>
Acute Tox: Toxicité aiguë
Skin Corr: Corrosion cutanée
Skin Irrit: Irritation cutanée



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Phantom Multi Cooling Concentrate 90.210

Date de révision: 01.01.2023

Code du produit: 160

Page 15 de 15

Eye Dam: Lésions oculaires graves

Eye Irrit: Irritation oculaire

Resp. Sens: Sensibilisation respiratoire

Skin Sens: Sensibilisation cutanée

Repr: Toxicité pour la reproduction

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Repr. 1B; H360FD	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)